



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-six novembre, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Etais excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : David ROBINET

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient absentes : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication.

፳፻፲፭

4. Objet : Assainissement dans les 22 Communes de la CCCE - Entretien et curage des canalisations et postes de refoulement - Période 2026-2030 - Attribution de l'accord-cadre

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La CCCE a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la mission d'entretien et de curage des canalisations et postes de refoulement dans les 22 communes de la CCCE sur la période de 2026 à 2030.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 octobre 2025 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 18 novembre 2025 à 12 h 00.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du contrat, reconduit tacitement trois fois maximum.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 2 décembre 2025.

L'accord-cadre a été attribué par la CAO le 2 décembre 2025.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, l'accord-cadre a été attribué à l'entreprise qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, MALEZIEUX à 57146 WOIPPY, et ce pour un montant de 89 325,00 € H.T., soit 98 257,50 € T.T.C. au détail quantitatif estimatif.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 décembre 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'accord-cadre relatif à l'entretien et le curage des canalisations et postes de refoulement dans les 22 communes de la CCCE sur la période de 2026 à 2030, avec la société MALEZIEUX à 57146 WOIPPY,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 3 décembre 2025

Le Président,
Michel PAQUET

